



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Nathalie MASSART, Maire-Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Alexandre DESTRE, Mme Nicole THABUIS.

A donné pouvoir :

M. Alexandre DESTREM, à Nathalie MASSART

Mme Nathalie MASSART est élue secrétaire de séance.

DEL_ 07332026	Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
---------------	---

M. le Maire, avant de se retirer conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de désigner Madame Nathalie MASSART en sa qualité de 1^{ère} adjointe.

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DEL_10442023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Considérant les éléments susvisés ;

COMMUNE DE SERRAVAL - BUDGET ANNEXE EAU - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	193 301,85	167 462,00	360 763,85
	Recettes réalisées (1)	B	118 387,02	188 960,50	307 347,52
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	291 892,25	303 562,32	595 454,57
	Dépenses réalisées (1)	E	266 030,66	171 219,87	437 250,53
	Restes à réaliser	F	1 556,26	0,00	1 556,26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-147 643,64	17 740,63	-129 903,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	329 588,54	134 245,00	463 833,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	181 944,90	151 985,63	333 930,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 556,26	0,00	-1 556,26
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	180 388,64	151 985,63	332 374,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Eau et Assainissement tel que présenté,
- **DECLARE** toutes les opérations de fin d'exercice définitivement closes,
- **ARRETE** les résultats définitifs pour l'exercice 2025,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le quatre mai deux mille vingt-six,

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

La secrétaire de séance,
Nathalie MASSART



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

12 MAI 2026 12 MAI 2026

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

